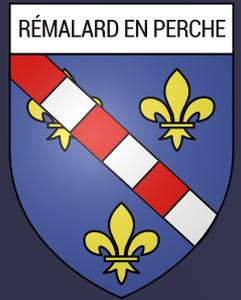


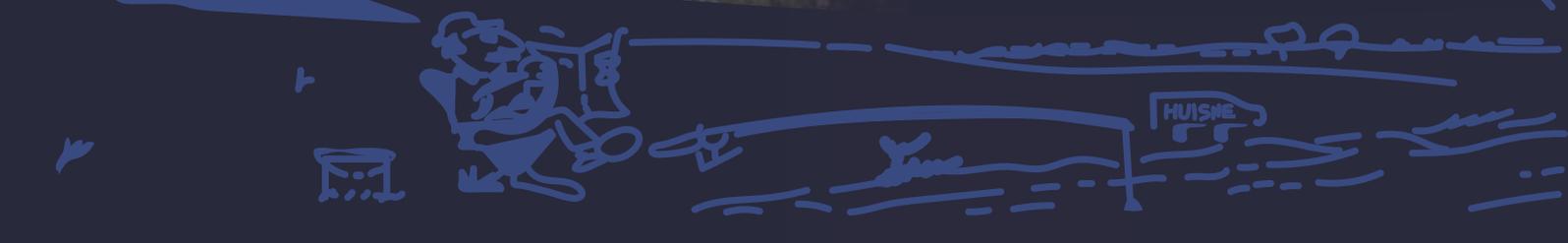
Commune de
RÉMALARD EN PERCHE



Janvier 2021 - N° 03



*Meilleurs
Voeux*





■ Le Mot du Maire

Mesdames et Messieurs

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une crise sanitaire inédite, dont les conséquences économiques et sociales sont particulièrement dures pour beaucoup d'entre nous.

Nos commerçants, artisans, restaurateurs et cafetiers, qui ont subi une fermeture administrative, font face à des pertes importantes de leur chiffre d'affaires. Nous devons tout mettre en œuvre pour les soutenir en favorisant durablement une consommation plus locale et responsable. C'est ainsi que j'ai souhaité ajouter au panier garni de produits locaux offert à nos aînés un bon d'achat de 20 euros à utiliser chez tous nos commerçants.

Je veux remercier tous les élus qui se sont à nouveau mobilisés pendant ce second confinement et qui ont assuré une veille sanitaire en apportant aide et écoute auprès des personnes les plus vulnérables. Mes pensées vont aux malades à leurs proches mais aussi à tous les personnels soignants et accompagnants qui font un travail remarquable. L'arrivée du vaccin étant une leur d'espoir dans la lutte contre ce virus planétaire, espérons maintenant que le « monde d'après » soit synonyme d'un futur prometteur où l'actualité sera faite de belles actions et d'espoir de vivre bien ensemble. Chaque jour, tentons de nous concentrer sur ce qui nous rassemble et inventons ces belles actions pour que notre influence sur notre environnement soit plus positive.

Lors des séances des conseils municipaux des 17 novembre 2020 et 12 janvier dernier, le débat d'orientation budgétaire et le vote des budgets primitifs 2021 ont été fermement étudiés. Tous ces débats, assurés dans la plus grande transparence, et ces exercices de démocratie locale permettent à vos élus de dessiner les projets du mandat 2020 /2026, conformément aux engagements pris et pour lesquels vous nous avez élus.

Je suis heureux de vous annoncer en page 3 la projection des travaux retenus pour l'année 2021. Tous ces projets seront réalisés en autofinancement ; c'est le fruit d'une gestion budgétaire rigoureuse et maîtrisée depuis plusieurs années maintenant. Toutefois, il nous faut être prudents. Notre construction budgétaire s'inscrit dans un contexte financier européen et national incertain du fait d'un produit intérieur brut qui se contracte et d'une dette publique importante qui atteindrait 116 % du PIB en 2021.

Nous avons la certitude cependant que lors de l'examen du projet de Loi de finances 2021, les concours financiers de l'Etat pour le bloc communal seront maintenus.

Dès cette année, l'étude pour la réfection de la place du Général de Gaulle reprend son cours avec un aboutissement des travaux de notre nouveau cœur de bourg prévu dans l'année 2022.

Deux grands projets qui me sont chers sont encore à l'étude concernant votre sécurité. Les expérimentations menées dans les communes historiques de Dorceau et Bellou-sur-Huisne n'ont malheureusement pas donné satisfaction, en partie à cause d'automobilistes peu scrupuleux qui continuent à faire preuve d'incivilité vis à vis de la sécurité routière. C'est pourquoi deux autres projets vont être déployés.

Un nouvel aménagement de la rue de l'Huisne à Bellou est à l'étude. Je tiens à féliciter tous les habitants de Bellou et Dorceau qui se sont raccordés massivement à l'assainissement public. C'est un formidable encouragement après ces travaux de grande ampleur.

Cette année verra aussi l'achèvement des travaux du giratoire au carrefour de la D920 et de la D11. Je suis heureux de vous annoncer l'ouverture de votre très attendue médiathèque le 17 avril 2021.

Rémalard en Perche a obtenu fin 2020 sa première fleur au palmarès des villes et villages fleuris. Ce prix est décerné aux communes par la région et le département en récompense des efforts fournis pour le fleurissement. Depuis plusieurs années, Isabelle Charron, adjointe au Maire, et les services techniques travaillent à l'obtention de ce label qualité vie. Je veux ici leur adresser toute ma gratitude pour leurs efforts et leur investissement.

Au début de l'été, si les conditions sanitaires le permettent, je suis impatient de vous retrouver pour inaugurer tous ensemble ces réalisations et organiser une grande fête pour célébrer les 5 premières années de notre commune nouvelle.

Je viens d'apprendre que Rémalard en Perche fait partie des 1 000 villes de moins de 20 000 habitants sélectionnées pour le plan « Petites Villes de Demain ». C'est un formidable atout pour notre commune et la CDC du Coeur du Perche.

Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens, à l'aube de cette nouvelle année 2021, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux. Que les mois qui viennent vous apportent, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une parfaite santé, beaucoup de bonheur, de prospérité et de réussite dans tout ce que vous entreprenez.

Bien à vous
Patrick Rodhain
Maire de Rémalard-en-Perche





Les Travaux

Pour cette année 2021, voici ce qui est envisagé à ce jour :

- Poursuite des travaux du giratoire avec enfouissement des réseaux, nouvel éclairage public à leds et plantations .
- Au mois de septembre, le Conseil Départemental rénovera le pont de l'Huisne (étanchéité, trottoirs réseaux, bordures, parapet et chaussée)
- En conséquence, la commune a demandé à Ingénierie 61 une étude pour la réfection de la place des Ponts (bordures et trottoirs) avant que ne soit posé le nouvel enrobé, pris en charge par le Conseil Départemental. Les travaux de réfection seront à notre charge.
- Nouvel aménagement pour la sécurisation du bourg de Dorceau après la réfection de l'enrobé de la départementale.
- Amélioration du deuxième parking rue Blot avec empièchement et bicouche.

- Rue de Monthué, béton désactivé après l'arrachage de certaines haies devenues imposantes .
- Cimetières de Bellou et Dorceau, allées en sable stabilisé et bicouche pour un meilleur entretien une circulation facilitée.
- Réfection de la toiture de l'église de Bellou.
- Travaux de rénovation à la gare de Bellou (murs, sols, électricité, plomberie et branchements) en vue de l'installation d'un restaurateur qui finira la partie cuisine, restauration, aménagement des salles à ses frais.
- Achat de mobilier pour la médiathèque.
- Changement des menuiseries de l'office de tourisme et des salles de l'étage.
- Installation d'une réserve pour la récupération de l'eau des jeux à l'espace de loisirs Roland Verrier.
- Installation de vidéos surveillance aux entrées de bourg.

Une fleur tant attendue

L'attribution du label « villes et villages fleuris » repose sur des critères précis tels que le fleurissement saisonnier, la présence de végétal en toutes saisons, l'aménagement et la mise à disposition de tous d'espaces de jeux ou de sport, qui sont un gage d'attractivité pour un bourg.

Les efforts déployés dans notre commune depuis plusieurs années viennent de trouver leur récompense avec l'attribution de notre première fleur.



Nous sommes fiers de rappeler que notre mairie a été labellisée « France Services », dans le cadre du réseau « Coeur du Perche », depuis le 1er janvier dernier.

Les services proposés dans les « France Services » couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent une présence effective dans 100 % des France Services.



Sur rendez-vous (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 15 h), vous trouverez l'aide informatique pour accéder à ces organismes mais nous ne pouvons conserver ce service, qui est un lien précieux pour notre commune, que si les usagers sont nombreux à l'utiliser.

Le confinement ne facilite pas les déplacements, c'est donc une chance formidable que d'avoir ces services à notre porte. N'hésitez pas à venir vous en servir.

■ Recensement



Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs/

Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC environ 1 an après.

Dès vos 16 ans rendez-vous auprès de votre mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille ou en ligne pour certaines communes : www.service-public.fr

Et pour répondre à toutes vos questions sur la JDC, connectez- vous à majdc.fr , vous pourrez ainsi :



- Découvrir ce qu'est la JDC
- Télécharger votre convocation
- Changer la date de votre JDC
- Etre guidé jusqu'au site de convocation
- Télécharger votre attestation à l'issue de la JDC en cas de perte du certificat remis



Pour tout renseignement contactez le Centre du service national de Caen :

Pas d'accueil public
Lundi au jeudi : 09h à 11h 45
Vendredi : 09h à 12h - 13h30 à 15h30
09 70 84 51 51
csn-caen.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Un délai de 2 à 4 mois après votre recensement est nécessaire pour créer votre compte. Mais pour être automatiquement alerté de cette possibilité il vous suffit de laisser une adresse mail lors de votre venue en mairie.



Horaires d'ouverture DE LA MAIRIE

Pour retenir les salles (salles des fêtes, salles de réunions), il est nécessaire de prendre contact avec la mairie.

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER EN MAIRIE LE MATIN

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h30 - 12h30	ACCUEIL TOUT PUBLIC					10h00 - 12h00
13h30 - 15h00	France Services + CNI /PASSEPORT	France Services + CNI /PASSEPORT	FERMÉ	France Services Réunion hebdo (1 semaine/2)	France Services + CNI /PASSEPORT	FERMÉ
15h00 - 18h00	Accueil Tout Public CNI /PASSEPORT	Accueil Tout Public CNI /PASSEPORT	FERMÉ	Accueil Tout Public CNI /PASSEPORT	Accueil Tout Public CNI /PASSEPORT	FERMÉ

■ Commémoration du 11 Novembre

Les instructions délivrées par la Préfecture étant extrêmement strictes, elles ont été respectées et l'hommage que nous devons à nos soldats a été célébré dans la plus stricte intimité, en présence de Patrick RODHAIN, maire, Marc Carré premier adjoint, entourés de madame Françoise LEBLOND, Présidente de la SMLH du Perche Ornaïs, du général MOREAU, de son épouse, Trésorière de l'Association des Anciens Combattants et Prisonniers de guerre de l'Orne et de Mathieu LAMIRAULT, Président de cette Association.

Des gerbes ont été déposées aux Monuments aux Morts de Bellou, Dorceau et Rémalard, en témoignage du souvenir reconnaissant que nous devons à ces jeunes hommes, morts pour la France.



■ Préparez, Ensachez, Livrez !



Le déjeuner des Anciens n'ayant pu se tenir cette année, les conseillers municipaux, sous la houlette de leur maire, aidés par des bénévoles, se sont rendus nombreux à l'espace Mirbeau pour préparer les colis de Noël à l'intention de nos aînés, âgés de plus de 75 ans. L'ambiance était joyeuse et les choses sont allées bon train.

Un sac en tissu, griffé « Rémalard en Perche », rempli de douceurs exclusivement locales : plats cuisinés, biscuits, chocolats et savons, accompagnés d'une bouteille de champagne et d'un bon d'achat à utiliser chez tous nos commerçants, a été distribué le 12 décembre dans les trois communes historiques.

L'accueil de nos anciens a été particulièrement chaleureux malgré les masques qui cachaient les visages des « livreurs ». Ces sacs-cadeaux ont été également donnés aux bénévoles qui ont confectionné tant de masques avec diligence et talent.



■ Engagez-Vous !

Au sein de l'Espace Roland Verrier, notre médiathèque flambant neuve, dotée d'un nouveau mobilier, d'un matériel informatique de pointe, de périodiques, d'albums, de documentaires, de romans, de CD et DVD.... va ouvrir ses portes le samedi 17 avril 2021.

Un responsable hautement qualifié y sera déjà installé pour en assurer la direction, l'organisation, l'animation et la création de projets. Il prendra aussi en charge la communication.

Pour une ouverture au public la plus large possible et pour en assurer le succès, nous avons besoin de vous.

Quel que soit votre âge, donnez un peu de votre temps et venez renforcer l'équipe actuelle de bénévoles, trop peu nombreux.

Appelez dès demain la mairie au 02 33 73 81 18 en donnant vos coordonnées et nous vous rappellerons.

Merci de votre aide.

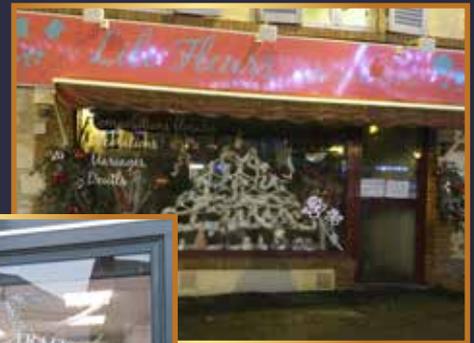
Meilleurs Voeux



Décorations Noël

Merci à François MICHEL qui nous a fait don du magnifique sapin qui orne la place du général de Gaulle. Les services techniques, les Ets LOIR et le Comité des fêtes ont donné le meilleur pour qu'il soit parfaitement décoré et illuminé.

Merci à eux également pour toutes les décorations qui égaiet et éclairent nos trois villes historiques. Merci à tous les commerçants qui ont rivalisé de talent pour la décoration des vitrines.



Lumière sur nos commerçants !!!

La rédaction des Nouvelles met régulièrement en valeur des commerçants ou des artisans qui s'installent dans notre jolie commune. Nous avons décidé dorénavant de mettre en lumière des visages bien connus de tous depuis longtemps.

Pour cette première nous avons choisi de vous parler d'Agnès et Marc Julien !

Un petit historique de l'entreprise Julien Legault : c'est en 1975 que Marc fait son apprentissage à la ville d'Alençon où il obtient son diplôme et premier emploi chez le pépiniériste Jacob de Serigny à partir de 1981.

Première aventure en 1983 avec la création de l'entreprise d'entretien d'espaces verts de Marc Julien à Bellou sur Huisne et c'est en 1986 que le premier point de vente de végétaux sous un tunnel voit le jour.

Le tunnel de végétaux devient un superbe magasin de jardinerie Vilmorin avec l'arrivée d'Agnès Julien en 1988.

En 1993 création de la Sté Paysage 28 à La Loupe avec Christophe Legault. Les deux sites ont la même activité.

1995 un point noir dans cette belle ascension : les inondations qui mettent en péril l'entreprise avec de très grosses pertes financières et un gros choc moral. Mais Marc et Agnès sont soutenus sans compter grâce à la solidarité des amis, de la famille, des collaborateurs qui les aident à passer cette épreuve.

En 1996 extension de l'activité d'élagage avec le rachat de l'entreprise des parents de Marc.

En 2003 création du superbe Jardiland bien connu de tous dans la zone Saint Marc.

En 2006 fusion des 2 sites de La Loupe et Rémalard avec la création du sas Paysages Julien Legault, afin de regrouper les moyens humains et matériels. En 2014 création d'un troisième site dans la Sarthe à Maresché avec Christophe Julien.

En 2017 départ en retraite d'Agnès après une vie de commerçante bien remplie, avec la cession de Jardiland à deux salariés de l'entreprise.



En 2020 départ en retraite de Marc après avoir assuré la reprise et la succession de son entreprise par Christophe Legault gérant, Christophe Julien directeur et Yohan Musset directeur.

Marc et Agnès remercient tous leurs clients, mais aussi et surtout, tous les collaborateurs impliqués et motivés sans lesquels rien n'aurait été possible et toute cette entreprise n'aurait pas pu fonctionner sans une remise en question permanente.

Le seul regret de nos 2 jeunes retraités c'est de n'avoir pu fêter dignement, pour les raisons sanitaires que nous connaissons, leurs départs à la retraite....

**« Marc et Agnès remercient
tous leurs clients,
mais aussi et surtout,
tous les collaborateurs
impliqués et motivés
sans lesquels rien
n'aurait été possible ... »**



Ciné-Club

Toute l'équipe du ciné-club se joint à moi pour dire à tous nos fidèles adhérents combien nous avons été heureux d'accueillir 127 spectateurs dans le strict respect des barrières sanitaires pour la projection le 23 Octobre du très beau film « Des chevaux et des hommes » et tristes d'avoir dû annuler notre séance du 13 Décembre.

Nous mettons tout en place en concertation avec la Municipalité de Rémalard pour diffuser l'ensemble des films prévus à notre programme dans notre belle salle Octave Mirbeau dont la capacité nous permet de placer en respectant les espaces réglementaires.

Nous comptons sur votre fidélité afin que cet évènement culturel perdure et que chacun puisse prendre ses cartes d'abonnement annuel auprès de l'office de Tourisme ou sur place à l'entrée des séances.

A découvrir



8 Janvier
LA BÊTE HUMAINE



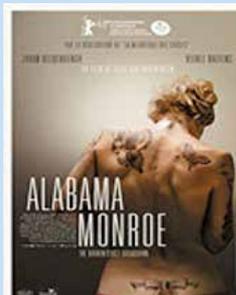
12 Février
THE SHOP AROUND
THE CORNER



26 Février
LA GRANDE EXTASE



26 Février
LA MONTAGNE LUMIÈRE



12 Mars
ALABAMA MONROE



26 Mars
DITES À MES AMIS QUE
JE SUIS MORT

LES PROCHAINES SÉANCES




APPEL À FILMS !
Date limite de dépôt des films : 31 mars 2021

Festival international
JEUNESSE TOUT COURTS
FILMS COURTS SUR LA JEUNESSE
Rémalard-en-Perche

4/5/6
JUN 2021
Edition # 5

6 Prix décernés :
• Grand Prix du Jury
• Prix du Jury Jeunes
• Prix du Public
• Prix MONTY (Jeunesse Tout Courts)
• Prix Coup de cœur FRAC
• Prix de Court des Courts

Postez votre film sur la plateforme :
<https://filmfreeway.com/festivalinternationalduFilmsurJaJeunesse>

- VF ou VO sous-titré en français
- postérieur au 01/01/2019
- non présenté lors d'une édition précédente
- durée de 30 minutes maximum

www.jeunesse-tout-courts.com/reglement/

Le Festival International « Jeunesse Tout Courts » ouvre son appel à films pour sa Cinquième Edition les 4-5-6 Juin 2021.

Ce Festival est le Festival de tous, évènement capital pour le développement culturel, touristique et économique de notre Région et n'hésitez pas à transmettre l'information autour de vous. Tous les réalisateurs de tous âges sont les bienvenus. Les exigences sont les suivantes : envoyer un film d'une durée minimum de 1 minute et maximum de 30 minutes en langue française ou sous-titré français ayant pour thème la jeunesse.

Après quinze jours du lancement de l'appel nous avons reçu 320 films ce qui éclaire sur le succès de ce festival et l'intérêt qu'il suscite dans le monde entier.

Tous les films sont visionnés par une équipe professionnelle, tentez votre chance. Nous sommes fiers d'avoir déjà plusieurs jeunes talents dans notre région.

Anne Revel Bertrand

■ Pêche à Rémalard en Perche Haute Vallée de l'Huisne (HVDH)

Qui ?

Les parcours de pêche sont gérés par une **Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques** issue de la fusion des associations de Rémalard/Bretoncelles et de Mortagne, nommée **HVDH** pour **Haute Vallée de l'Huisne** et forte de 280 adhérents dont 40% sont hors département de l'Orne. Elle est la seule AAPPMA du département à avoir opté pour une gestion patrimoniale, c'est à dire qu'elle privilégie la reproduction naturelle aux lâchers de truites surdensitaires. Elle est très engagée dans la restauration et l'entretien des milieux.

Quand ?

La pêche est ouverte du second samedi de mars au troisième dimanche de septembre.

Quoi ?

Truites et ombres sont les deux espèces les plus recherchées mais on peut pêcher toutes les espèces d'accompagnement de ces salmonidés ainsi que les « poissons blancs » sur les parcours les plus calmes. L'été, on peut amuser les enfants avec la pêche à l'écrevisse.

Où ?

Les parcours de HVDH démarrent aux sources de l'Huisne près de Pervenchères pour s'arrêter à l'amont de Saint Germain des Grois. La Villette à l'aval de la Chapelle Montligeon, la Commeauche à Courmaugis sur Huisne et la Corbionne à Bretoncelles relèvent également de HVDH. Tous les ruisseaux sont en réserve pour la reproduction des truites farios.

Toutes les rives ne sont pas autorisées à la pêche, il convient donc de respecter les réserves, les propriétés privées et les parcours spécifiques. Quatre secteurs « no-kill » (on attrape mais on relâche truites et ombres) sur l'ensemble des parcours dont deux réservés à la pêche à la mouche :

- > de l'amont du moulin de la Vove (Courcerault) à l'aval de Corbon (2 km),
- > aval de la confluence Huisne/Commeauche (Boissy) à la ferme de la Rivière (Bellou) (1,5 km), et deux sur lesquels toutes les pêches sont autorisées dont un sur la commune :
 - > aval de Dorceau (fours à chaux) ;
 - > de Comblot à la route Mauves/Le Pin la Garenne.

Comment ?

Tous les modes de pêches à la truite sont praticables mais les principaux sont les pêches au toc, au leurre, au mort manié et à la mouche en fonction des saisons.

Pour préserver les reproducteurs, HVDH a obtenu la modification des arrêtés préfectoraux portant sur la taille minimum et le nombre quotidien des captures. Il convient donc de veiller au strict respect de la réglementation qui peut être évolutive.

Combien ?

Carte annuelle 2021 :

Majeur = 78 € - Mineur = 21 €

Enfant -12 ans = 6 € - Femme = 35 €

Tout défaut de carte est sanctionné par une amende de 135€ à laquelle peuvent s'ajouter les amendes pour non respect de la réglementation (dates, engins, taille, nombre...).

La carte de pêche HVDH ouvre le droit de pêche sans supplément dans toutes les AAPPMA du département 61.

Vente sur www.cartedepeche.fr ou à l'Office de Tourisme Coeur du Perche à Rémalard.

Chantiers

HVDH organise tous les ans des chantiers de nettoyage ou d'aménagement des parcours de pêche et de restauration de ruisseaux pépinières. Tous les bénévoles y sont les bienvenus et la cordialité et la convivialité de rigueur : café/ croissants, apéro, repas sont offerts.

Animation/Communication

HVDH souhaite pouvoir proposer une pêche plus facile aux jeunes et aux personnes à mobilité réduite, c'est pourquoi elle travaille actuellement à une convention avec une commune pour assurer la gestion halieutique du plan d'eau communal mais ce partenariat est ralenti par le mauvais état de la digue de l'étang. HVDH est en mesure de répondre aux demandes d'initiation de pêche à la mouche et de montage de mouches artificielles.

Une page Facebook pour suivre les actualités de l'association : HVDH.

Pour tout renseignement à propos de la pêche ou d'une éventuelle participation aux chantiers de restauration

■ Parlons du Parc

Notre région percheronne regorge de merveilles, tant pour la faune que la flore. Nous connaissons peu ou mal ce que la nature offre et le Parc Régional du Perche nous permet de découvrir ces trésors grâce aux documents thématiques qu'il édite.

Actuellement, nous devons protéger les chauve-souris que nous avons la chance d'abriter dans nos granges ou diverses cavités.

Nous en comptons 20 espèces ! Elles sont utiles quoiqu'on puisse entendre ou croire. Demandez au Parc la plaquette récemment éditée, vous approfondirez vos connaissances sur ces jolis mammifères et pourrez même apprendre à leur construire des abris.

D'autres plaquettes, très bien faites, vous renseigneront sur les cours d'eau, les haies bocagères, les amphibiens, les mares etc.

Maison du Parc : 02 33 85 36 36 ou parc-naturel-perche.fr

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel
Les bons conseils – Les bonnes pratiques
Les bons gestes

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone



SE PROTÉGER :
AGIR SUR LES APPAREILS A COMBUSTION

Avant l'hiver,

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

SE PROTÉGER : AGIR SUR LA CIRCULATION DE L'AIR

Des pratiques de bon sens,

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié),
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

SE PROTÉGER : FAIRE LES BONS GESTES

En cas de soupçon d'intoxication au CO,

- Premier symptômes : - Maux de tête - Vertiges
- Nausées
- Vomissements
- Aérez immédiatement les locaux,
- Evacuez rapidement les lieux,

• Appelez les secours :

N° D'URGENCE



15 SAMU

18 Sapeurs pompiers

112 Numéro d'appel d'urgence européen
114 spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet dédié à la prévention des accidents domestiques et la qualité de l'air intérieur. www.prevention-maison.fr
 Le site internet de l'ARS de Normandie avec sa page dédiée à l'environnement intérieur, accessible dans la rubrique « Santé et prévention » au sein de l'onglet « Santé et environnement ».

On y retrouve tous les documents de communication et d'information à télécharger : brochures, dépliants, guides, affiches, spots radio, vidéos, ...
www.normandie.ars.sante.fr

SOS CRISE
UNE VOIX AU BOUT DU FIL

0 800 19 00 00 N° d'appel gratuit et anonyme
 Ecoute de 9 h à 21 h 7 jours sur 7

L'apparition du Covid 19 début 2020, et tous les bouleversements que cette pandémie a engendrés, provoquent quelquefois de grandes détresses psychologiques.
 Une plate-forme téléphonique, où se relaient 143 bénévoles (médecins, psychologues etc.) est à l'écoute 7j/7 pour écouter, informer et accompagner ceux qui cherchent réconfort et conseils, qu'ils soient adultes, enfants ou ados.



POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE, vous pouvez consulter le www.3237.fr.
Le 3237 est aussi accessible 24h/24h mais coûte 0.35€ TTC/min.
La plupart des pharmacies donnent la pharmacie de garde sur leur répondeur et la gendarmerie (17) également.

AIDE À LA PERSONNE

Vous avez besoin d'une aide à votre domicile ?



02 33 83 72 10

de Rémalard / Condé
est là pour vous aider !

Nos bureaux sont basés:

18 place du Général de Gaulle Condé-sur-Huisne 61110 Sablons-sur-Huisne
Mail : admr.remalard@fed61.admr.org

ANNUAIRE

MAIRIE 02 33 73 81 18

23 rue de l'Église 61110 Remalard en Perche

E-mail : mairie@remalardenperche.fr

GENDARMERIE 02 33 83 11 61

En urgence faire le 17 et le 112 sur un portable

Heures d'ouverture

Rémalard: Lundi 8h-12h / Mercredi, Vendredi 14h00-18h00

Longny-au-Perche: Tous les jours de 8h à 12h / 14h à 19h

Stop cambriolages: application gratuite pour smartphones android et

apple: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

OFFICE DE TOURISME DE PERCHE RÉMALARDAIS 02 33 73 71 94

22 rue Marcel Louvel à Rémalard

MÉDICAL ET PARA MÉDICAL DE RÉMALARD

MÉDECINS

Dr VIARD 02 33 83 61 72

Dr GERMAIN 02 33 83 89 89

URGENCE 15

PHARMACIE

MICHEL Gaëlle 02 33 73 72 31

PEDICURE

STANLEY Mélanie (Bellême) 02 33 83 59 99

AMBULANCE TAXI

MALNUIT 02 33 83 56 56

CABINET INFIRMIÈRES

BOURSIER-GLON-LAUNAY-RODHAIN 02 33 83 62 62

CABINET DENTAIRE

CABARET & VILLENEUVE 02 33 73 80 91

CABINET VÉTÉRIINAIRE DES COLLINES 02 33 83 65 65

KINÉSITHÉRAPEUTE

CARBONELL Simon (Dorceau) 06 47 33 04 52



LA MOVIE MONEY

Le gendarmerie vous informe : Des escrocs, écoulent des billets de banque "plus vrais que nature" sur le territoire nationale.

A première vue, ils ont l'apparence de véritables billets de banque... à première vue seulement car, en y regardant de plus près, ils ont ce petit plus qui fait la différence, une mention qui stipule :

"This is not legal. It is to be used for motion props", "ce billet n'a pas cours légal. Son utilisation est réservée au cinéma".

La **Movie money**, c'est le nom de ces faux billets, est essentiellement utilisée sur des tournages de films et clips musicaux. Mais les fraudeurs ne se gênent pas pour l'écouler auprès des commerçants (Tabac) et des particuliers (Vide grenier). Voici ce que vous devez vérifier avant d'accepter ce billet.



TOUJOURS POUR MA RÉNOV'

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En cas de démarchage

Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.

Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville).

L'État ne démarché pas.

Faites-vous conseiller par téléphone au
0 808 800 700

Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site :
<https://www.faire.gouv.fr>



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité